



October 29, 2020

Dear Mrs Asah Nana Aichatou,

Following the incident that occurred outside the school premises last Thursday (October 22<sup>nd</sup>) after school, it is with great regret that Enko Bananjo Campus can no longer accept Abraham Meheux Shelton as a pupil in our establishment.

The incident involved serious acts of violence against another student that were witnessed by a large number of the school community including pupils, teachers on duty, our security guards and parents. The scale of the violence involved could have resulted in extremely serious, even life-threatening, injuries for the other student concerned. Fortunately, they did not but I am not prepared to take the risk of such an incident repeating itself for the sake of the health and safety of the members of the school community. The sanction of expulsion for “serious acts of violence” even for a first offence is stated clearly in the Student Code of Conduct.

I request that any school property in its possession, be returned to the School Office and that you contact the school Finance Officer regarding the situation with school fees.

Yours sincerely,

John McGuinness  
Head of School



Jeudi, 29 octobre 2020

Chère Madame Asah Nana Aïchatou

Suite à l'incident survenu jeudi dernier (22 octobre) à l'extérieur des locaux de l'école, c'est avec grand regret que le campus Enko Bananjo ne peut plus accepter Abraham Meheux Shelton comme élève dans notre établissement.

L'incident a impliqué de graves actes de violence contre un autre élève, dont un grand nombre de membres de la communauté scolaire ont été témoins, notamment des élèves, des enseignants en service, nos agents de sécurité et des parents. L'ampleur de la violence impliquée aurait pu entraîner des blessures extrêmement graves, voire mortelles, pour l'autre élève concerné. Heureusement, ce n'est pas le cas, mais je ne suis pas prêt à prendre le risque qu'un tel incident se reproduise, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des membres de la communauté scolaire. La sanction de l'expulsion pour "actes de violence graves", même pour une première infraction, est clairement énoncée dans le code de conduite des élèves.

Je sollicite que tout bien scolaire en sa possession, soit restitué au bureau de l'école et que vous contactiez le responsable des finances de l'école concernant la situation des frais de scolarité.

Cordialement,

John McGuinness  
Chef d'établissement